

ÉTATS FINANCIERS 2017-2018

Maintien de l'équilibre budgétaire pour l'exercice terminé au 30 juin 2018 à la Commission scolaire des Hautes-Rivières

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 17 octobre 2018 – Le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières a accepté, lors de sa séance publique du 16 octobre, les états financiers pour l'exercice terminé le 30 juin 2018.

Maintien de l'équilibre budgétaire

En tant qu'organisme public, la Commission scolaire des Hautes-Rivières a l'obligation légale de respecter l'équilibre budgétaire. Pour l'exercice 2017-2018 terminé le 30 juin, l'état des résultats présente un excédent de 602 552 \$, soit moins de 0,3 % des revenus.

« À la lumière des résultats projetés au printemps dernier, nous avons pu établir un budget qui permet des réinvestissements locaux en fonction des priorités établies pour 2018-2019, par exemple l'ajout de ressources enseignantes et de soutien en classe ainsi que des travaux de peinture dans les établissements. De plus, nous misons sur des stratégies de recrutement pour pallier la pénurie de personnel dans certains secteurs d'emploi », a précisé le directeur général, monsieur Éric Blackburn.

Croissance des revenus

Les revenus de la Commission scolaire ont atteint 219 395 533 \$ en 2017-2018, soit une croissance de 6,1 % par rapport à l'année précédente.

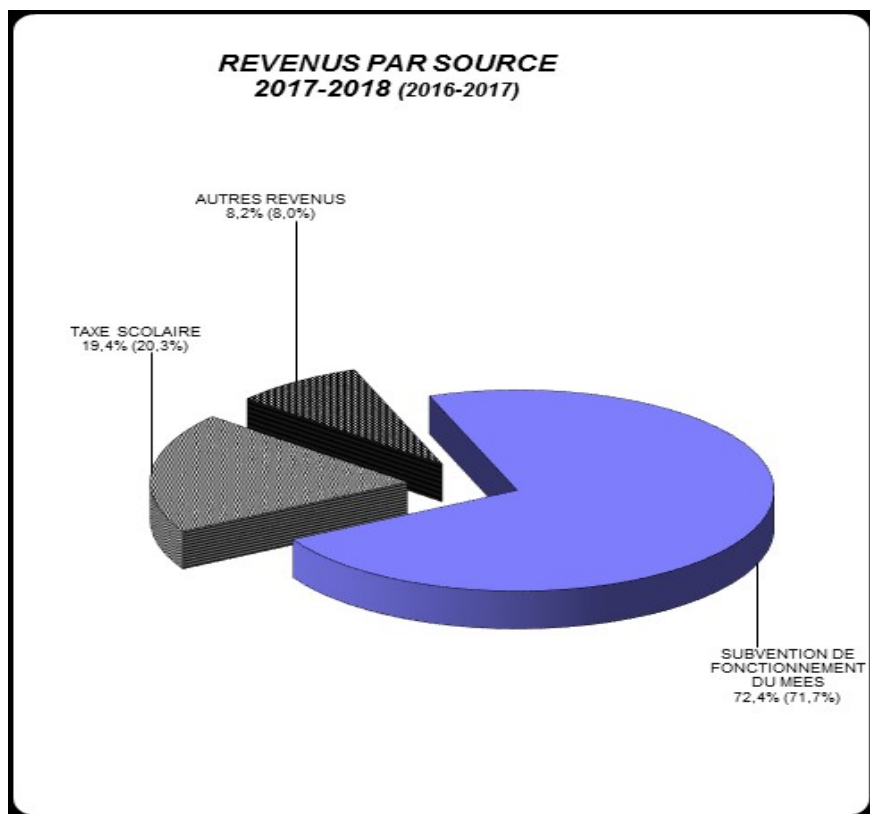
Les allocations en provenance du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) constituent toujours la principale source de revenus de la Commission scolaire et comptent pour 72,4 % du total des revenus.

Le financement lié à l'augmentation du nombre d'élèves au secteur des jeunes, le financement des indexations salariales, de même que les réinvestissements ministériels dédiés aux établissements expliquent principalement la hausse des revenus par rapport à l'an dernier.

Augmentation des charges et répartition

Les charges ont totalisé 218 792 981 \$, en hausse de 7 % par rapport à l'année précédente.

La répartition des charges par fonction est demeurée similaire à l'an dernier.



La rémunération du personnel, charge principale de la Commission scolaire, compte pour 79 % de l'ensemble des dépenses. Les charges administratives sont contrôlées et maintenues sous la barre des 4 %.

Action collective en dommages et intérêts compensatoires des frais pour des services éducatifs et pour l'achat de matériel scolaire autorisée le 30 juillet 2018

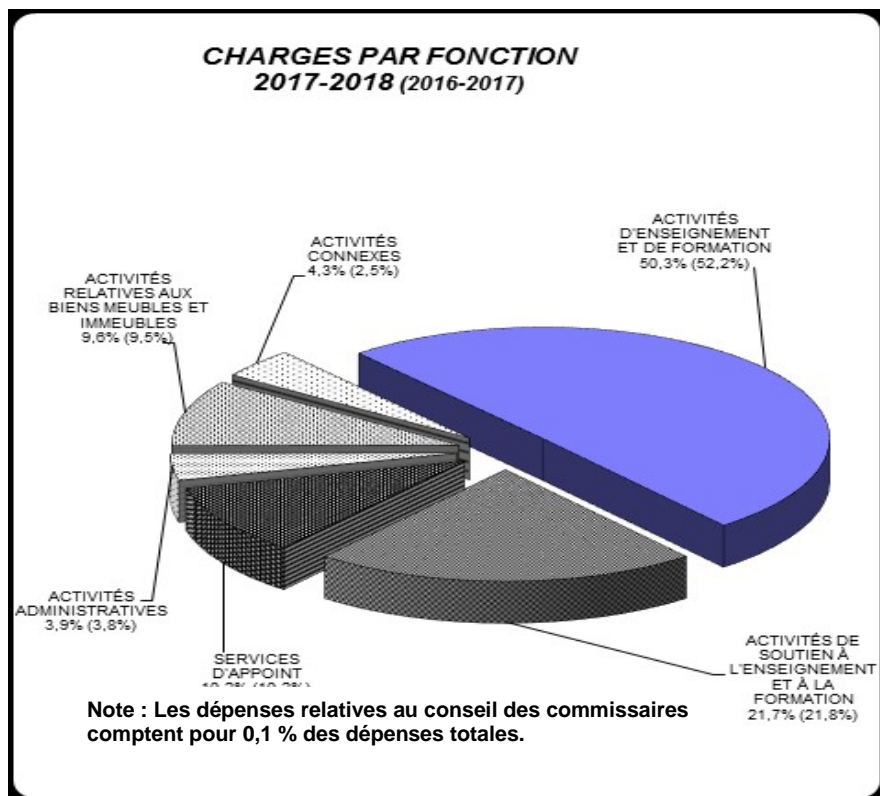
Dans ses états financiers au 30 juin 2018, la Commission scolaire a réservé les sommes nécessaires au règlement de cette action collective.

Des informations sur la procédure pour recevoir les indemnités suivront au cours des prochaines semaines.

Restrictions sur l'utilisation de l'excédent accumulé

Lorsqu'un excédent est accumulé au fil des ans, son utilisation est restreinte par les règles budgétaires du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

À titre d'exemple, pour l'année 2018-2019, la CSDHR ne peut utiliser que 585 290 \$ de son excédent accumulé.



« La Commission scolaire des Hautes-Rivières est en excellente santé financière. L'année débute à peine et plusieurs engagements concrets sont déjà en bonne voie de réalisation dans nos milieux », a conclu la présidente, madame Andrée Bouchard.

À propos de la Commission scolaire des Hautes-Rivières

La Commission scolaire des Hautes-Rivières est une organisation apprenante qui mise sur la collaboration, l'expertise de son personnel, l'application des pratiques efficaces et validées et l'innovation pour mieux faire réussir ses élèves. Elle accueille plus de 18 000 élèves au secteur des jeunes qui fréquentent 35 écoles primaires, 1 école à vocation particulière, 7 écoles secondaires et de nombreux élèves adultes inscrits à notre centre de formation professionnelle et notre centre de formation des adultes. Avec plus de 4 000 employés, la CSDHR est l'un des acteurs incontournables du développement économique en Montérégie. Son territoire de 1 468 kilomètres carrés s'étend sur 23 municipalités et 3 MRC. Plus de détails au csdhr.qc.ca.

Source :

Julie Brassard | Service des communications | Direction générale | Téléphone : 450 359-6411, poste 7229 | Portable : 514 946-2223 | julie.brassard@csdhr.qc.ca